



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-285 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer :

QUE lors d'une séance qui s'est tenue le 6 décembre 2017, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 17-285 et intitulé Plan d'urbanisme de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE ce projet de règlement a été adopté dans le cadre d'un processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE ce règlement remplace le Règlement sur le plan d'urbanisme de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, en vigueur depuis 1992 et ses amendements;

QU'une séance de consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 170, rue Principale, le 13 février à 19 h, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;

QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QU'au cours de ces séances de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;

QUE le projet de règlement peut être consulté par les personnes intéressées au bureau municipal de Portneuf-sur-Mer, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 30^e jour du mois de janvier 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault